

# Le recouvrement contentieux

## ❖ ORGANISATION DE CETTE FORMATION

Durée : 2 jours

1er jour : 9h30 / 12h30 - 13h30 / 17h30

2ème jour : 9h / 12h30 - 13h30 / 17h

## ❖ PUBLIC CONCERNE

Services comptabilité clients, services administratifs, services juridiques, responsables de centre de profits.

## ❖ OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

- > Donner aux collaborateurs les bases qui permettent de déclencher la procédure la mieux adaptée face à un retard de règlement anormal
- > Mettre en place les clauses de garantie et les sûretés adaptées au profil des différentes typologies de débiteurs d'un portefeuille clients

## ❖ THEMES ABORDES

- > Introduction :
  - Analyse du processus actuel de la gestion des comptes clients
  - Les outils d'information et la prévention
- > Le traitement précontentieux de l'impayé
  - La mise en demeure
  - La sommation
  - La protêt
  - Les mesures conservatoires
- > Le recouvrement contentieux :
- > Les juridictions compétentes en matière de recouvrement de créances
  - Tribunal de Grande Instance
  - Tribunal d'Instance
  - Tribunal de Commerce
  - La Cour d'Appel
  - La Cour de Cassation
  - Compétence territoriale des tribunaux
- > Quelle procédure ?
  - La procédure devant le TGI
  - La procédure devant le TI
  - La procédure devant le Tribunal de Commerce
  - Assignation en justice ou en référé
  - L'injonction de payer
  - Quels délais ?
  - Le recouvrement des chèques impayés